

### Délibération 2019 CS 66 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

#### **Objet : FORMATION ACTION AU PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL POUR LES COLLECTIVITES DU LUBERON – DEMANDE DE FINANCEMENT**

L'an deux mille dix-neuf et le 19 décembre 2019 à 14h30, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 12 décembre 2019, se sont réunis à la Maison du Parc de Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec cinquante-deux (52) votants :

- Trente-et-un (31) membres titulaires présents ;
- Trois (3) membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- Dix-huit (18) membres représentés.

#### **Etaient présents :**

**Mesdames** Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Pierrette FRIMAS, Anne-Cécile REUS, Claire ARAGONES, Anne-Marie CHEREZY, Yolande PRIMO, Sabine GATIN, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Noëlle TRINQUIER, Roselyne GIAIGIANETTI, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE,

**Messieurs** Mickaël CAVALIER, Didier PERELLO, Alessandro POZZO, Jacques DECUIGNIERES, Pierre FISCHER, Alain DEILLE, Philippe BRESSANGE, Jean-Pierre BOYER, Gérard MATHERON, José DEVAUX, Jean-Pierre PEYRON, Serge SERDALLA, Stéphane SAUVAGEON, Paul FABRE, Christian CHENEZ, André ROUSSET (suppléant), Grigori GERMAIN (suppléant), Pierre PELLEGRIN (suppléant)

#### **Avaient donné pouvoir :**

##### **Mesdames**

Jacqueline COMBE à Valérie DELONNETTE  
Christiane NAJI à Grigori GERMAIN  
Christelle FERNANDEZ à Jacques DECUIGNIERES  
Mireille BOR à Gaëlle LETERRON  
Paule DAPRES à Alain DEILLE

##### **Messieurs**

Rolland PETIET à Marie-Elisabeth CHRISOSTOME  
Félix BOREL à Catherine SERRA  
Michel GASPARIAN à Anne-Marie CHEREZY  
André BERGER à Geneviève JEAN  
Christian AUTARD à Yolande PRIMO  
Arnaud BOUTET à Pierre PELLEGRIN  
Jean-Pierre LEROUX à Alessandro POZZO  
Pierre BENAS à Pierre FISHER  
Pascal DEPOISSON à Pierrette FRIMAS  
Philippe DAUMAS à Mickaël CAVALIER

Gilles MOYNE à Claire ARAGONES  
 Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER  
 Frédéric SACCO à Paul FABRE

**Etaient excusés :**

**Mesdames** Sylvie FARE, Nadine CURNIER, Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Dominique CONCA, Pascale LENGLET, Fabienne ELLUL, Céline HAYOT, Léa CHEVALIER

**Messieurs** Louis BISCARRAT, Julien AUBERT, Jean-Louis JOSEPH, Christian MOUNIER, Lucien GALLAND

**Etaient également présents, sans voix délibératives :**

**Mesdames** Isabelle CHARNOURDIE (suppléante de Monsieur CAVALIER), Maryvonne ROSELLO (Suppléante de Monsieur DECUIGNIERES), François DUPOUX (suppléant de Monsieur BOYER), Isabelle BAYONNETTE, Stéphanie MARI

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009, la mission de création des synergies entre environnement de qualité et développement économique, notamment l'orientation C.1 « Faire du développement de l'agriculture un enjeu du développement durable du territoire » et plus particulièrement les objectifs C.1.1 « Mobiliser l'ensemble des acteurs sur une gestion concertée de l'espace et de l'aménagement du territoire et C.1.2 « Rechercher une plus grande synergie entre producteurs, produits et territoire »

Vu l'avis favorable de la commission agriculture tourisme développement économique du 22 octobre 2019 ;

Considérant les enjeux économiques, sociétaux et environnementaux que représentent la relocalisation de l'alimentation, l'accès au plus grand nombre à une alimentation saine, locale et de qualité et le soutien au développement des circuits courts ;

Considérant l'importance de la réussite des Projets Alimentaires Territoriaux labellisés par l'Etat, soutenus par la Région, les Départements et autres collectivités territoriales ;

Considérant le besoin d'accompagnement et de formation des élus locaux pour la poursuite et la réussite des Projets Alimentaires Territoriaux ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet de formation-action à destination des collectivités du territoire du Parc naturel régional du Luberon dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) ;

- **APPROUVE** le plan de financement associé et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc pas augmenté ;

**Budget 2020**

Dépenses € TTC		Recettes € TTC		
Intervenants	5 500,00			
supports de communication (invitations, programme) PAO + impression	1 500,00	Région	80%	9 555,00
Organisation des journées, prises de contacts, logistiques....(ingénierie Parc )	4 944,00	Participation Parc (ingénierie)	20%	2 389,00
<b>Total</b>	<b>11 944,00</b>	<b>Total</b>		<b>11 944,00</b>

- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,



Dominique SANTONI

